



Nicolet, le 26 mai 2017

Objet: Prix d'excellence de l'AMéCO 2017

Chers membres de l'AMéCO,

Votre association évolue et les Prix d'excellence de l'AMéCO prennent le pas! Nous vous transmettons avec cette lettre les formulaires et les règles applicables aux différents prix, alors que deux nouvelles catégories font leur apparition.

Nos membres qui représentent des publications imprimées ou électroniques connaissent bien les catégories qui les concernent et la façon de soumettre leur candidature. Cela ne changera pas ou très peu; vous pouvez le constater en prenant connaissance de la marche à suivre dans les formulaires ci-joints. Si de nouveaux membres avaient besoin d'assistance pour se familiariser aux règles entourant les candidatures à ces prix, nous serons heureux de les guider.

La grande nouveauté, c'est que notre conseil d'administration a décidé de faire le pas dès cette année pour instaurer deux nouvelles catégories: *Émission de radio* et *Production audiovisuelle*. Pour le moment, il faut composer avec le fait que ces catégories soient suffisamment larges pour permettre une saine compétition entre tous nos membres concernés; elles ne se déclineront donc pas en différents genres journalistiques – comme pour les articles écrits –, mais présenteront plutôt les productions de même nature dans une même catégorie. C'est le compromis que nous devons faire en ce temps de transition, alors que nous n'avons pas encore le nombre de membres justifiant des sous-catégories. Les émissions de radio ou productions audiovisuelles devront être présentées sur support CD/DVD, en quatre copies.

Les membres qui produisent ou diffusent des contenus radiophoniques pourront présenter leur candidature dans la catégorie *Émission de radio* (un épisode à la fois et non pas une série). Pour la catégorie *Production audiovisuelle*, étant donné que nous n'avons que peu de membres en règle qui y sont admissibles, nous proposons une exception temporaire: permettre à un même diffuseur de concourir avec deux émissions, celles-ci devant toutefois être tirées de séries différentes. Cette manière de procéder permettra d'obtenir suffisamment de candidatures pour justifier le prix. C'est donc dire qu'un membre pourrait être en compétition avec lui-même, mais il s'agira éventuellement d'équipes d'animation ou de réalisation différentes.

Autre détail: certaines institutions pilotent à présent plusieurs médias soit, par exemple, un ou plusieurs médias imprimés et une émission de radio. Jusqu'ici, nos membres ont toujours été des médias, d'abord principalement des titres imprimés. Cette situation est en train de changer et les règles applicables aux prix pourraient s'en trouver modifiées à l'avenir; il s'agit d'une réflexion que nous devons poursuivre à la demande de certains membres. Cette année, le conseil d'administration a néanmoins décidé qu'il n'y a pas de changements à cet égard et qu'il faut toujours être membre en règle – membre régulier ou membre individuel – afin de pouvoir présenter une œuvre en candidature aux Prix d'excellence de l'AMÉCO.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, on demande aux médias écrits de limiter le nombre d'articles soumis à un par catégorie, pour un maximum de cinq candidatures pour un même membre, dans des catégories différentes. Je vous rappelle que les œuvres soumises doivent être considérées comme du matériel original (non diffusé auparavant) et que leur auteur doit être de citoyenneté canadienne ou résidant au Canada. Nous demandons que les œuvres soumises aient été publiées ou diffusées entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017; nous retiendrons les candidatures qui répondent à tous les règlements et qui seront envoyées avant le 21 août 2017.

Comme chaque année, je tiens à redire que votre participation aux Prix d'excellence de l'AMÉCO s'avère d'une grande importance pour la vitalité de notre association et la valeur même de ces prix. On ne peut reconnaître l'excellence, dans un domaine aussi spécialisé que le nôtre, qu'en ayant accès au meilleur de tout ce que vous faites en matière de presse catholique et œcuménique. Nous savons que nos rédactrices et rédacteurs, reporters, graphistes, photographes et autres artisans des médias catholiques et œcuméniques donnent le meilleur de leurs compétences pour que nous puissions livrer au public des contenus pertinents, agréables et utiles. C'est pour cette raison que nous tenons à les récompenser et à les encourager à continuer.

Nous vous rappelons enfin que les Prix d'excellence de l'AMÉCO seront remis dans le cadre de notre congrès annuel qui se tiendra à Nicolet du 1^{er} au 3 novembre prochain. Nous sommes d'ailleurs en train de mettre au point un programme dont les détails vous seront dévoilés au courant des semaines à venir. N'hésitez pas à réserver ces dates dès maintenant pour vous assurer d'être des nôtres... Vous ne devriez pas être déçus!

Au plaisir de vous retrouver pour célébrer ensemble l'excellence de nos médias catholiques et œcuméniques lors de ce congrès!

Jacinthe Lafrance, présidente